



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 septembre 2014

COMPTE-RENDU

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Aurélie VARRIER, Christine NAVARRO, Agnès BOCQUEL, Ghislaine SANDON, Dominique GUINET, Catherine MORLON, MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Franck BERNARD, Eric URIDAT, Thierry LABRUYERE, Christophe MOYNE, Daniel DELAGNEAU,

Pouvoirs :

Gilles LEMOINE donne pouvoir à Thierry LABRUYERE

Philippe MOREL donne pouvoir à Eric URIDAT

Absente excusée : Véronique VERDIER.

Thierry LABRUYERE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Délégation à la C C D S V du droit de préemption sur la zone UX,
- Désignation du conseiller communautaire suite à la demande du Préfet,
- Mise en place des rythmes éducatifs ; tarification aux familles et règlement intérieur.

Examen de devis

Compte rendu de réunions

Questions-diverses

Informations

Questions Diverses : Christophe MOYNE : site internet

I-DELEGATION A LA CCDSV DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA ZONE UX

Madame le maire expose au Conseil Municipal que le droit de préemption urbain est un instrument de politique foncière pour les communes dotées d'un POS ou PLU rendu public ou approuvé, régit par les lois n°85-729 du 18 juillet 1985, n°86-1290 du 23 décembre 1986 et 91-662 du 15 juillet 1991 dite loi d'orientation pour la ville. Les décrets n°86-516 du 14 mars 1986 et 87-284 du 22 avril 1987 précisent leur condition d'application.

L'article L211-1 du Code de l'Urbanisme stipule que les communes dotées d'un POS ou PLU opposable aux tiers peuvent par délibération, instituer le droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation futures délimitées par ce plan, dès lors qu'il

n'a pas été créé de zone d'aménagement concerté (ZAC) ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 23/01/1997, le Conseil municipal a institué un droit de préemption urbain sur, *la zone d'activité de SAINTE EUPHEMIE*, classé en zone *UX* du PLU.

La communauté de communes Dombes Saône Vallée, issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de communes Saône Vallée et de la Communauté de communes Portes Ouest de la Dombes, a compétence pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités du territoire Dombes Saône Vallée.

Madame le Maire propose donc de déléguer l'exercice du droit de préemption dans cette zone à la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Décide de déléguer l'exercice du droit de préemption à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, sur la zone d'activité de SAINTE EUPHEMIE, classé en zone UX du PLU.

II –DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMANDE DU PREFET

MMe le Maire reprend la loi et les conditions de reconstitution des conseils communautaires, suite à la décision du conseil constitutionnel du 20/06/2014, obligeant à une modification du conseil communautaire de la CCSDV.

Mme le Maire propose d'élire un titulaire et un suppléant, après débat, sont élus avec 16 voix pour et deux abstentions :

Mme SANLAVILLE, titulaire

M. LEMOINE Gilles, suppléant.

III–MISE EN PLACE DES RYTHMES EDUCATIF : Tarification aux familles et règlement intérieur.

Mme le Maire souligne le travail accompli par la commission et plus particulièrement par Marie-Thérèse RIGAUDIER et Ghislaine SANDON, dans la mise en place des rythmes éducatifs et les en remercie. Elle donne la parole à Marie-Thérèse RIGAUDIER qui présente le tableau récapitulatif des activités proposées aux familles. Elle précise qu'un point sera fait d'ici une quinzaine de jour afin de vérifier la cohérence de la mise à disposition du personnel avec les effectifs.

Mme RIGAUDIER donne les effectifs de cette rentrée sur 181 enfants scolarisés (55 maternelles et 126 primaires) : 87 enfants sont inscrits aux TAP ce qui représente 67 familles. Les élèves de petite et moyenne section maternelle ne peuvent pas être inscrits aux TAP.

Remarque : les enfants qui sont inscrits aux activités du Sou des Ecoles ne peuvent pas participer aux TAP, en raison du quart d'heure de battement entre les activités.

Pour ce qui concerne les mercredis, les enfants concernés sont transportés par car accompagnés d'une ATSEM jusqu'au centre de loisirs « l'île aux enfants » de Saint Didier de Formans. Le retour est géré par les parents.

Monsieur LABRUYERE souligne le travail accompli et félicite à nouveau les personnes qui ont participé à ce projet.

Messieurs DELAGNEAU et MOYNE demandent s'il ne serait pas judicieux de réfléchir sur le passage de nos structures en centre de loisirs ? Madame le Maire précise que cela est possible par avenant à notre contrat enfance jeunesse mais que des textes sont en préparation au niveau de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et qu'il est donc urgent d'attendre.

Le budget prévisionnel est présenté avec un « presque » équilibre (-1490 €) considérant une participation des familles à 2€10 ou 1€70 de l'heure.

Mme le Maire propose au vote les deux tarifs suivants :

2€10 ou 1€70 de l'heure (en fonction du quotient familial)

Le Conseil Municipal par 17 Voix Pour et 1 Abstention (F. BRU) approuve ces deux tarifs.

Monsieur BRU trouve regrettable que les subventions de l'Etat, qui impose cette réforme, ne couvrent pas les frais occasionnés par sa mise en place. Monsieur DELAGNEAU s'associe à cette réflexion.

Mme le Maire donne lecture du règlement intérieur distribué à chaque élu. Après quelques rectifications et notamment l'ajout d'un talon « retour » signé des parents, ce règlement intérieur **est approuvé à l'unanimité.**

III-EXAMEN DE DEVIS

Didier ALBAN :

Tous les élus ont été destinataires du compte rendu de la réunion de commission qui s'est déroulée le 01/09/2014 :

- Contrat d'entretien Alarme : il est décidé de ne pas établir de contrat d'entretien, l'intervention de l'installateur sera sollicitée au coup par coup.
- Rideaux salle polyvalente : l'entreprise ACM est retenue coloris 18 gris acier
- Fresque mur blanc de la Mairie : 2 possibilités sont proposées par l'association « La Coulure » qui a déjà travaillé sur la fresque peinte sur le mur de l'abri bus proche du terrain communal.
 - o Le blason avec Liberté Egalité Fraternité
 - o Une représentation de la Tour dans un espace naturel

La première proposition est adoptée pour un montant de 490 €.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS :

CCDSV : Christophe MOYNE : la commission sport de la CCDSV a rendu un avis défavorable quant à la proposition qui lui a été faite pour la construction du plateau sportif du nouveau collège. Le prix annoncé est à l'origine du refus, sachant que certains équipements sont déjà existants sur le territoire de la C C D S V.

Thierry Labruyère est en désaccord avec la décision de supprimer la piste de 400 m ainsi que le stade initialement prévu, de tels équipements n'existent pas dans cette configuration sur le secteur, il faut emmener les enfants qui font de l'athlétisme à Villefranche sur Saône ou Neuville sur Saône.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur MOYNE demande si les associations qui possèdent un site internet pourront inscrire leur lien sur le site de la Commune. Aurélie VARRIER propose que cette question soit étudiée lors de la prochaine réunion de commission Communication Vie associative du 10/09/2014.

Monsieur DELAGNEAU demande à ce que le passage piétonnier le long de la rd28 soit désherbé par les agents.

INFORMATIONS :

Réunion de Commission Information vie associative : le 10/09/2014 à 20h00

Réunion de la Commission de finances et urbanisme : le 22/09/2014 de 19h à 21h

Réunion de la Commission Travaux : le 2/10/2014 à 20h

Réunion du CCAS le 11/09/2014 de 19h à 21h

Réunion d'équipe avec pour thèmes : les commissions Intercommunales et Syndicats le 16/09/2014 à 20h

Réunion CCDSV action sociale et logement le 16/09/2014

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Delphine GUDET qui a pris la direction d'un centre de loisirs plus proche de son domicile au mois de Juillet, et du recrutement d'un nouvel animateur par l'association « Les Jeunes du Formans »: Alexis PERRAUD depuis le 1/09/2014.

Prochain conseil municipal le 7/10/2014 à 20h30

Séance levée à 23 H